

FORMULAIRE DÉDIÉ AUX ÉVÉNEMENTS

Pour une meilleure gestion des déchets

RÈGLEMENT

Pour répondre à des besoins ponctuels, Loire Forez agglomération propose de mettre à disposition des associations et des communes de son territoire, un matériel adapté pour favoriser une bonne gestion des déchets. Nous pouvons accompagner l'ensemble des acteurs impliqués dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets. Les contenants seront mis à disposition dans la limite des stocks disponibles.

L'organisateur devra regrouper tous les bacs en un point, facile d'accès pour le camion de collecte et convenu d'avance avec le service déchets et le prestataire. Les bacs devront être rendus **vides et propres**.

La **mise en place du tri est obligatoire** et **au moins une action de prévention** doit être mise en place. Les agents de Loire Forez procéderont au contrôle qualité (photos à l'appui). Un bac de tri sélectif mal trié sera facturé sur la base du prix d'un bac « ordures ménagères résiduelles ». Le service se réserve le droit de ne pas reconduire l'action l'année suivante si les conditions ne sont pas remplies.

Le coût de la mise en place de la collecte et du traitement des déchets est à la charge de l'emprunteur selon les modalités du règlement de collecte en vigueur.

Vous avez besoin de :

- **Moins de 770 litres d'ordures ménagères résiduelles** : vous devez solliciter votre commune qui pourra vous prêter ce type d'équipement dans la limite de ses disponibilités.
- **Entre 770 litres et 1540 litres d'ordures ménagères résiduelles** : la prestation est assurée par Loire Forez agglomération. Elle est gratuite.
- **Plus de 1 540 litres d'ordures ménagères résiduelles** : la prestation est assurée par Loire Forez agglomération. Elle est payante dans son intégralité (ordures ménagères résiduelles + collecte sélective).

TARIFS 2025

Le calcul des coûts supportés par le service public de gestion des déchets pour les parties collecte, transfert et traitement amène à un tarif au litre des **ordures ménagères résiduelles assimilées pour l'année 2025 à 0,064€/l**. Pour les autres flux, ils sont rendus moins chers que les coûts supportés du fait de la volonté de Loire Forez agglomération d'inciter à la valorisation et donc **les papiers-emballages (collecte sélective) sont fixés à 0,024€/l**.

BON DE COMMANDE

CONTENANTS D  CHETS POUR MANIFESTATIONS

Intitul   de la manifestation :

Date de la manifestation :

Nom :

Pr  nom :

Adresse :





Commune :

Code postal :

T  l  phone* :

Email* :

*Mention obligatoire pour vous pr  venir de la disponibilit   de votre bac.

| MAT  RIEL | CAPACIT   | QUANTIT   DE BACS | TOTAL (en litres) |
|---|-----------|-------------------|-------------------|
| BACS ORDURES M  NAG  RES R  SIDUELLES (gris)  | 360 L | | |
| | 770 L | | |
| | | TOTAL | |
|  BACS TRI S  LECTIF (jaune)  | 360 L | | |
| | 770 L | | |
| BI FLUX (5 disponibles)  | | | |

Dans le cas d'une prestation payante, un titre vous sera   mis apr  s la manifestation. Attention chaque bac emprunt   est factur   comme plein.

Bon de commande    compl  ter et    renvoyer    dechets@loireforez.fr ou :

Loire Forez agglom  ration | Service d  chets
17, boulevard de la Pr  fecture | CS 30211
42605 Montbrison cedex

Un mail vous sera envoy   pour vous informer de la disponibilit   de votre commande et des modalit  s.



Num  ro information d  chets :
04 26 54 70 50

